NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/12244
27 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 26 NOVEMBRE 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

Le 24 novembre 1976, un avion des Forces aériennes impériales iraniennes, faisant partie du contingent iranien actuellement stationné en Oman à la demande du gouvernement de cet Etat voisin et ami, a été abattu au cours d'un vol d'entraînement au-dessus de l'Etat d'Oman. Les coups de feu provenaient de l'autre côté de la frontière de la République démocratique populaire du Yémen.

Cet acte flagrant d'agression est de toute évidence destiné à saboter la Conférence des Ministres des affaires étrangères des Etats du littoral du golfe Persique qui se tient actuellement dans la capitale d'Oman.

Le Gouvernement iranien est certain que la manoeuvre que constitue cet acte d'agression inhumain ne portera pas atteinte à la volonté des Etats du littoral du golfe Persique de maintenir la paix et la sécurité dans la région ni aux efforts qu'ils déploient en ce sens.

Le Gouvernement iranien, tout en déplorant vivement cet incident, condamne énergiquement un tel acte d'hostilité et se réserve le droit de prendre les mesures appropriées qu'il pourrait juger nécessaires.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Fereydoun HOVEYDA

76-26798